



Syndicat
des professionnelles,
techniciennes et techniciens
de la santé et des services sociaux
CAPITALE-NATIONALE FP•CSN

5 février 2019

Une médiation efficace

Le 20 novembre 2018 marquait l'arrivée du médiateur pour la poursuite de la négociation des dispositions locales de notre convention collective (DLCC). Depuis ce jour, les progrès sont très appréciables. Nous sommes en mode « solutions et règlements ». Le climat est très bon et les échanges sont cordiaux. Nous arrivons à faire entendre le point de vue des techniciens et professionnels de la catégorie 4, lesquels ne sont pas des exécutants et réclament une place active dans la prise de décisions pour donner des services adaptés à la population.

Nos négociations se poursuivent en ayant toujours en tête d'avoir une convention collective qui soit inclusive, participative et qui tient compte des nombreuses différenciations présentes dans notre établissement. En sept rencontres, nous avons paraphé onze matières sur les vingt-six à négocier, soit les matières 4, 14, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 (vous trouverez ci-dessous à quelle matière réfère chacun de ces numéros).

Les prochaines dates de médiation sont prévues les 11, 12 et 27 février ainsi que les 5, 6, 11, 15, 19, 20, 27 et 28 mars 2019.

Nous allons continuer de vous tenir au courant des développements de la négociation. Surveillez le [site internet du SPTSSS](#) ainsi que vos courriels.

Votre comité de négociation,

Denis Angers

Nicole Cliche

Stéphane Garneau

François Proulx-Duperré

*Claude Demers, conseiller syndical et porte-parole
à la table de négociation*



Syndicat
des professionnelles,
techniciennes et techniciens
de la santé et des services sociaux
CAPITALE-NATIONALE





Syndicat
des professionnelles,
techniciennes et techniciens
de la santé et des services sociaux
CAPITALE-NATIONALE FP•CSN

Article 1	Notion de postes.....
Article 2	Notion de service et de centre d'activités
Article 3	Durée et modalités de la période de probation
Article 4	Poste temporairement dépourvu de sa personne titulaire
Article 5	Notion de déplacement.....
Article 6	Règles applicables aux personnes salariées lors d'affectations temporaires.....
Article 7	Mutations volontaires.....
Article 8	Procédure de suppléance.....
Article 9	Aménagement des heures et de la semaine de travail
Article 10	Temps supplémentaire, rappel au travail et disponibilité
Article 11	Congés fériés, congés mobiles et vacances annuelles
Article 12	Congés sans solde
Article 13	Développement des ressources humaines.....
Article 14	Activités à l'extérieur des installations avec les usagers
Article 15	Comités locaux
Article 16	Règles d'éthique entre les parties
Article 17	Affichage d'avis
Article 18	Ordres professionnels.....
Article 19	Pratique et responsabilité professionnelle
Article 20	Transport des usagers.....
Article 21	Perte et destruction de biens personnels.....
Article 22	Port d'uniformes
Article 23	Vestiaire et salle d'habillage
Article 24	Modalités de paiement des salaires
Article 25	Caisse d'économie
Article 26	Allocations de déplacement.....